Du dix huit avril — en 1807, à huit heures du Matin

Acte de Mariage de Pierre Manuel Panisse, âgé de trente ans, né à Bagnols — département du Var, le dix huit du mois de avril — mil sept cent quatre vingt sept, profession de Gaillardier — domicilié à Bagnols — département du Var — fils Marque de feu Joseph — et de feue Elisabeth Mayeuve, profession de Gaillardier — domicilié à Bagnols — défunts tous deux — et de feue Elisabeth Mayeuve, veuve de Pierre Panisse

Panisse

N.° 11

Et de Jeanne Marie Adelaïde Garaud — âgée de trente quatre ans, née à Bagnols — département du Var — le dix huit du mois de septembre — mil sept cent quarante huit — domiciliée à Bagnols — département du Var — fille Mayeuve de feu Jean Garaud — profession de — domicilié à — département du Var — et de feue Marie Anne Chabrolle veuve de Jeanne Jean

Les Actes préliminaires sont les publications faites les trois dimanches, et nulle opposition ni empêchement ni opposition ni empêchement au Mariage rapporté, le tout conforme aux lois

Vu les Extraits faits de naissance des deux Epoux, vu les Actes faits des décès, des Pères et Mères;

Vu Acte de décès de Elisabeth Mayeuve, Vu Jugement Extrait de Jeanne Garaud

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Jeanne Adelaïde Marie Garaud

l'autre Pierre Manuel Panisse

En présence de Pierre Laurent Augustin Agnieux — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de propriétaire — âgé de trente quatre ans

De Joseph André — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de Gaillardier — âgé de trente huit ans

De Joseph Bonnet — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de Cordonnier — âgé de trente neuf ans

Et de Jean Bernard Aubanel — domicilié à Bagnols — département du Var — profession d'officier de Santé — âgé de vingt huit ans

Après quoi, moi Joseph Portal — maire de Bagnols — faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte, dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les Parties qui ont déclaré ne savoir

Portal — Agnieux — Bonnet — André — Aubanel fils

Du huit septembre mil sept cent quatre vingt sept — en 1807, à huit heures du Matin

Acte de Mariage de Pierre Mathieu Genoud, âgé de trente neuf ans, né à Bouth — département du Var, le huit du mois de novembre — mil sept cent quatre vingt sept, profession de Tonnelier — domicilié à Bagnols — département du Var — fils légitime de feu Jean Genoud — et de feue Jeanne Joseph Bonnet, profession de — domicilié à — département du Var — et de Marie Joseph Bonnet veuve

Genoud

N.° 12

Et de Marie Anne Jumilhac — âgée de trente huit ans, née à Bagnols — département du Var — le huit du mois de juillet — mil sept cent — domiciliée à Bagnols — département du Var — fille Mayeuve de feu Jean Jumilhac — profession de Gaillardier — domicilié à Bagnols — département du Var — et de feue Marie Anne Chabrolle veuve Jumilhac

Les Actes préliminaires sont les publications faites les trois dimanches, et nulle opposition ni empêchement ni opposition ni empêchement au Mariage rapporté, le tout conforme aux lois

Vu les Extraits faits de naissance des deux Epoux, vu Actes des décès des Pères et Mères

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Pierre Anne Bernard

l'autre Mathieu Genoud

En présence de Pierre Laurent Augustin Agnieux — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de propriétaire — âgé de trente quatre ans

De Antoine Garaudon — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de Perruquier — âgé de trente trois ans

De Antoine Roland — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de Tailleur — âgé de vingt sept ans

Et de Joseph André — domicilié à Bagnols — département du Var — profession de Gaillardier — âgé de trente trois ans

Après quoi, moi Joseph Portal — maire de Bagnols — faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les Parties qui ont déclaré ne savoir

Agnieux — Rebaud — André — Portal